

Vos services d'accompagnement



À VOTRE DISPOSITION EN TOUT TEMPS

Desjardins Assurances a à cœur votre santé et votre mieux-être. Nous souhaitons vous soutenir grâce à des services d'accompagnement gratuits.

Des services d'accompagnement spécifiques à votre protection d'assurance

Votre protection d'assurance vous donne accès à des services adaptés à votre réalité. Vous et vos proches pouvez les utiliser autant lorsque vous êtes en santé que lorsque vous traversez une période plus difficile.

Voici les services auxquels vous avez accès :



Assistance téléphonique



Deuxième avis médical

Accéder à ces deux services en composant un seul numéro : **1 877 506-8392**



Assistance téléphonique
24 h/24, 7 j/7

Appelez **en tout temps pour obtenir les conseils du personnel infirmier** sur divers sujets relatifs à la santé comme la nutrition, la vaccination, les soins aux enfants, ou la prise de médicaments ou de produits naturels.

Ce service d'assistance téléphonique vous permet, entre autres :

- De recevoir des explications sur un trouble médical, une maladie ou les effets d'un médicament;
- D'obtenir de l'information pour apprendre à vivre avec une invalidité ou une maladie grave, comme un cancer, et de comprendre les options de traitement.



Desjardins
Assurances

Vie • Santé • Retraite



Deuxième avis médical

En cas de maladie, vous avez accès à ce service de quatre façons :

- Les médecins spécialistes vous offrent un deuxième avis sur un diagnostic, un plan de traitement ou une intervention chirurgicale, non seulement pour les maladies couvertes par votre contrat, mais aussi pour toute autre affection.
- Vous bénéficiez d'une assistance pour trouver les meilleurs médecins spécialistes au Canada pour vos besoins médicaux, en fonction de vos critères et de vos préférences géographiques¹.
- Vous avez accès à un répertoire des services de santé pour obtenir la liste ainsi que les coordonnées de médecins spécialistes et d'établissements situés à l'extérieur du Canada pour vos besoins de traitement ou d'intervention chirurgicale¹.
- Vous pouvez accéder à un service de navigateur personnel, fourni par un infirmier, pour toute question relative à la santé, sans se limiter aux maladies graves ou aux problèmes de santé. Un accès illimité à ce service pour l'assuré adulte², sa famille proche (conjoint ou conjointe et enfants à charge³) ainsi que sa famille élargie (parents, beaux-parents, frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs).

¹ Le service Experts médicaux de Teladoc ne fournit pas de références ou de rendez-vous pour ses membres, ne peut pas aider ses membres à gagner des places dans une liste d'attente ou prendre en charge l'organisation d'un déplacement ou d'un hébergement, la prise de rendez-vous ou les traitements, ni en assumer les coûts.

² Dans le cas d'un assuré enfant, l'accès au service est offert à tout moment à l'assuré, à sa famille proche (père, mère, frère et sœur) ainsi qu'aux grands-parents lorsqu'ils sont preneurs du contrat de l'enfant.

³ Un enfant est considéré à charge jusqu'à 21 ans ou jusqu'à 25 ans s'il étudie à temps plein.

Ces services d'accompagnement ne sont pas une obligation contractuelle de Desjardins Assurances et peuvent être retirés en tout temps sans préavis.

**Parce que votre santé est une priorité,
nous vous donnons les moyens de la protéger.**

desjardins.com/soutiensante
desjardinsassurancevie.com/soutiensante

Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Desjardins^{MD}, Desjardins Assurances^{MC}, les marques de commerce comprenant le mot Desjardins et leurs logos sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, employées sous licence.
200, rue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 6R2 / 1 866 647-5013



Ce document est imprimé sur du papier Rolland Enviro.

FIERS DE SOUTENIR LA



Société
canadienne
du cancer



Desjardins
Assurances

Vie • Santé • Retraite